



Circulaire 6926

du 07/01/2019

WBE - Personnels enseignants

Appel aux candidats à une désignation dans un emploi vacant ou disponible dans une fonction de sélection dans l'enseignement de promotion sociale – Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 07/01/2019
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte

Mots-clés Appel - Désignations - Promotion sociale - Sous-directeur- Chef d'atelier - Secrétaire de direction

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur Promotion sociale secondaire spécialisé

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :
Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :
Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement - Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Jacques LEFEBVRE - Directeur général.

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Ilham CHOUGRANI	Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.	02/413.33.72 ilham.chougrani@cfwb.be

Objet : Appel aux candidats à une désignation dans des emplois vacants ou disponibles dans une fonction de sélection dans l'enseignement de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'article 28 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris la décision de procéder à un appel aux candidats à une désignation dans les emplois vacants et disponibles dans une fonction de sélection.

Les membres du personnel répondant aux conditions de l'article 8 du décret du 4 janvier 1999 sont invités à introduire une demande de désignation dans un ou plusieurs emplois vacants ou disponibles dans la fonction pour laquelle ils sont porteurs du brevet en mentionnant le nom des établissements où ils souhaitent être désignés.

Les emplois vacants sont repris, pour chaque fonction, sur les listes qui constituent l'annexe 1 à la présente circulaire et les emplois disponibles de ces mêmes fonctions sont repris sur les listes qui constituent l'annexe 2 à la présente.

Ces listes ont été arrêtées par Madame la Ministre de l'Enseignement de promotion sociale.

Le présent appel s'adresse uniquement aux membres du personnel qui répondent aux conditions de l'article 8 du décret du 4 janvier 1999 précité et sont **titulaires du brevet en rapport avec la fonction considérée.**

Les conditions sont arrêtées à la date ultime d'introduction des candidatures.

Les candidats seront classés pour chaque établissement choisi selon leur ancienneté de service. Ils seront, ensuite, désignés selon l'ordre de ce classement, d'abord dans des emplois vacants et à défaut, dans des emplois disponibles. Les candidats ne peuvent indiquer d'ordre de priorité parmi les établissements dans lesquels ils souhaitent être désignés.

J'attire également votre attention sur la nécessité **de joindre à votre candidature une copie des attestations de réussite** obtenues dans le cadre de la formation à la fonction de sélection correspondante. **En cas d'oubli, nous ne pourrons en tenir compte pour l'établissement du classement des candidats.**

1) Candidats prioritaires

En application de l'article 28, §1^{er} alinéa 3, le membre du personnel peut bénéficier d'une priorité aux conditions suivantes :

- occuper un emploi qui a déjà fait l'objet d'un précédent appel ;
- occuper ce même emploi depuis ce précédent appel ;
- être titulaire du brevet pour la fonction visée ;
- avoir introduit une demande de désignation dans cet emploi au moyen des annexes 3 ou 4.

2) Introduction des candidatures

Afin de répondre au présent appel, les membres du personnel sont invités à introduire leur demande de désignation au moyen des formulaires qui figurent en annexe et à renvoyer par envoi recommandé à la poste, lesdits formulaires ainsi qu'une copie des attestations de réussite dont ils sont détenteurs, ce pour le **23 janvier** au plus tard, à l'adresse suivante :

**Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-
Bruxelles
20-22 Boulevard du Jardin Botanique
1000 Bruxelles
Bureau 2G 55**

La date du **23 janvier** constitue la date ultime d'envoi des candidatures, le cachet de La Poste faisant foi.

3) Explication des annexes

Annexes 1 et 2 :

L'annexe 1 reprend la liste des emplois vacants alors que l'annexe 2 reprend la liste des emplois disponibles pour chaque fonction.

Annexe 3 :

L'annexe 3 concerne les candidats désireux de faire valoir, dans un emploi vacant, la priorité mentionnée à l'article 28, §1^{er} alinéa 3 du décret du 4 janvier 1999.

Annexe 4 :

L'annexe 4 concerne les candidats désireux de faire valoir, dans un emploi disponible, la priorité mentionnée à l'article 28, §1^{er} alinéa 3 du décret du 4 janvier 1999.

Annexe 5 :

L'annexe 5 s'adresse aux candidats ayant rempli l'annexe 3 ou 4 dans l'hypothèse où il s'avère qu'après examen de leur dossier, ils ne peuvent se voir octroyer la priorité visée auxdites annexes.

Annexe 6 :

L'annexe 6 doit uniquement être remplie par les candidats qui n'entrent pas dans les conditions pour se voir accorder une priorité ainsi que par les candidats qui renoncent à faire valoir la priorité à laquelle ils peuvent prétendre.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Mme Ilham CHOUGRANI (02/413.33.72, ilham.chougrani@cfwb.be).

Je vous invite à présenter copie de cet appel aux membres du personnel de votre établissement qui pourraient être dans les conditions pour y répondre.

Jacques LEFEBVRE

Directeur général

Sous-directeur

Emplois vacants

Zone 1. Bruxelles

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF UCCLE	UCCLE
IEPSCF UCCLE	UCCLE
IEPSCF UCCLE	UCCLE
IEPSCF EVERE	EVERE

Zone 3. Huy-Waremme

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF WAREMME	WAREMME
IEPSCF WAREMME (1/2 temps)	WAREMME

Zone 4. Liège

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE
IEPSCF GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE
IEPSCF FLERON	FLERON

Zone 5. Verviers

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF VERVIERS (1/2 temps)	VERVIERS

Zone 6. Namur

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF NAMUR CEFOR	NAMUR
IEPSCF NAMUR CADETS	NAMUR

Zone 7. Luxembourg

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF ARLON	ARLON
IEPSCF LIBRAMONT	LIBRAMONT
IEPSCF MARCHE-EN-FAMENNE	MARCHE-EN-FAMENNE

IEPSCF TOURNAI (1/2 temps)	TOURNAI
IEPSCF MOUSCRON (1/2 temps)	MOUSCRON

Zone 9. Hainaut Centre

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF FRAMERIES	FRAMERES
IEPSCF JEMAPPES	MONS
IEPSCF MORLANWELZ	MORLANWELZ
IEPSCF COLFONTAINE	COLFONTAINE

Emplois disponibles

Zone 6. Namur

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF NAMUR CADETS	NAMUR

Zone 9. Hainaut Centre

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF JEMAPPES	MONS

Secrétaire de direction

Emplois vacants

Zone 1. Bruxelles

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF UCCLE	UCCLE

Zone 4. Liège

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF GRACE-HOLLOGNE	GRACE-HOLLOGNE

Zone 6. Namur

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF NAMUR CEFOR	NAMUR

Zone 9. Hainaut Centre

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF MORLANWELZ	MORLANWELZ

Emplois disponibles

Zone 4. Liège

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF FLERON	FLERON

Chef d'atelier

Emplois vacants

Zone 1. Bruxelles

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF ANDERLECHT (3/4 temps)	ANDERLECHT
IEPSCF UCCLE (1/4 temps)	UCCLE

Zone 4. Liège

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF GRACE-HOLLOGNE (3/4 temps)	GRACE-HOLLOGNE
IEPSCF FLERON (1/4 temps)	FLERON
IEPSCF BLEGNY (1/4 temps)	BLEGNY

Zone 6. NAMUR

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF NAMUR CEFOR	NAMUR
IEPSCF NAMUR CADETS (1/2 temps)	NAMUR

Zone 7. Luxembourg

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF ARLON (1/2 temps)	ARLON
IEPSCF LIBRAMONT (1/2 temps)	LIBRAMONT
IEPSCF MARCHE-EN-FAMENNE (1/4 temps)	MARCHE-EN-FAMENNE

Zone 8. Wallonie Picarde

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF MOUSCRON (1/4 temps)	MOUSCRON

Zone 9. Hainaut Centre

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF JEMAPPES	JEMAPPES
IEPSCF JEMAPPES	JEMAPPES
IEPSCF MORLANWELZ (1/4 temps)	MORLANWELZ
IEPSCF COLFONTAINE	COLFONTAINE
IEPSCF FRAMERIES (1/2 temps)	FRAMERIES

Emplois disponibles

Zone 8. Wallonie Picarde

ETABLISSEMENT	COMMUNE
IEPSCF PERUWLEZ (1/2 temps)	PERUWELZ

ANNEXE 4

Demande de désignation en application de l'article 28, §1^{er} alinéa 3 du décret du 4 janvier 1999
MEMBRE DU PERSONNEL SOUHAITANT FAIRE VALOIR SA PRIORITE DANS UN EMPLOI DISPONIBLE
DE LA FONCTION DE **DIRECTEUR DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire NE PEUT en aucun cas remplir les formulaires repris en annexe 3 et en annexe 6 pour la même fonction. Il y a lieu de remplir l'annexe 5 au cas où votre priorité ne serait pas reconnue.

Je soussigné(e),

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM :

Date de naissance : Tél

Matricule : GSM :

Adresse électronique :

Adresse personnelle:
.....

Nommé(e) à titre définitif à la fonction de recrutement :
.....

dans l'établissement suivant :.....

Détenteur du brevet de sous-directeur/chef d'atelier/secrétaire de direction¹, demande à bénéficier de la priorité mentionnée à l'article 28, §1^{er} alinéa 3 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

Je suis désigné à titre temporaire de manière ininterrompue depuis le..... dans la fonction de **SOUS-DIRECTEUR/CHEF D'ATELIER/SECRETARE DE DIRECTION²** dans l'enseignement de promotion sociale dans l'établissement suivant :

-
- et j'exerce toujours actuellement ladite fonction dans le même établissement.

L'emploi que j'occupe est un emploi disponible figurant sur la liste reprise en annexe 2.

Au cas où ma désignation à titre provisoire dans cet emploi prendrait fin, parce que cet emploi serait attribué par réaffectation, par rappel à l'activité de service ou pourrait être à nouveau occupé par son titulaire, je demande ma désignation dans l'(les) emploi(s)³ qui, dans l'(les) établissement(s) suivant(s), n'aurai(en)t pas été attribué(s) conformément aux dispositions du décret du 2 février 2007 :

¹ Biffer la mention inutile.
² Biffer la mention inutile
³ Ces emplois figurent sur les listes reprises en annexe 1 et en annexe 2.

ANNEXE 5

**AUTRE(S) DEMANDE(S) DE DESIGNATION EMANANT D'UN MEMBRE DU PERSONNEL AYANT
REPLI LE FORMULAIRE REPRIS
EN ANNEXE 3 OU EN ANNEXE 4 (dans l'hypothèse où il s'avèrerait que la priorité demandée ne
peut lui être accordée)**

Le membre du personnel qui remplit le présent formulaire NE PEUT en aucun cas remplir le formulaire repris en annexe 6 pour la même fonction.

Je soussigné(e),

NOM (nom de naissance si femme mariée) :

PRENOM

Date de naissance

Tél

Matricule :

GSM : /

Adresse électronique :

Adresse personnelle:

Nommé(e) à titre définitif à la fonction de recrutement :

.....

dans l'établissement suivant :

Détenteur du brevet de **sous-directeur/chef d'atelier/secrétaire de direction¹** dans **l'enseignement de promotion sociale**, j'ai rempli le formulaire repris en annexe 3 | annexe 4² que je joins au présent formulaire.

S'il apparaît cependant que je ne peux bénéficier de la priorité visée à l'article 28, §1^{er} alinéa 3 du décret du 4 janvier 1999, je demande ma désignation dans l'(les) emploi(s) vacant(s) dans l'(les) établissement(s) suivant(s)³ :

NOM DE L'ETABLISSEMENT

¹ Biffer la mention inutile.
² Biffer la mention inutile.
³ Ces emplois figurent sur la liste reprise en annexe 1.

